

B. 51.322.GB.426. - EK.

N o t i c e .

Entretien entre M. Bührle, M. Mötteli
et M. Kohli dans le bureau de M. Bührle
à Oerlikon, le 6 juin 1945.

M. Kohli avait rendez-vous avec M. Bührle pour discuter le sort des filatures Windisch et Dietfurt. Cet entretien a permis de faire un tour d'horizon dont voici l'essentiel:

I. Rapports de M. Bührle avec la France.

A. Affaires Windisch et Dietfurt.

M. Kohli expose qu'au cours des négociations qui se sont déroulées récemment à Paris, les autorités françaises se seraient déclarées prêtes à faciliter la radiation des filatures Windisch et Dietfurt, actuellement sur la liste noire, à condition que celles-ci échappent au contrôle de M. Bührle ou que son influence soit neutralisée d'une façon ou de l'autre. M. Kohli désirerait savoir si M. Bührle est prêt, dans l'intérêt de l'industrie textile suisse, à passer un arrangement qui lui enlève toute influence dans ces deux affaires.

M. Bührle répond catégoriquement que la chose est absolument impossible. Il rappelle les conditions dans lesquelles il a acheté ces affaires qui lui appartiennent complètement. En hiver 1940/41 il a été approché par M. Stoffel pour participer avec lui au rachat de ces entreprises. L'affaire n'a pas abouti. Après cela, l'Union de Banques Suisses, qui représentait le groupe Wolf avec l'appui du Dr. Brunschwig, a cherché à vendre les actions de ces entreprises à un Suisse d'Italie, M. Meier. Toutefois, pour des raisons de transfert - et d'après nos dossiers de peur de voir une influence italienne prendre le pas dans ces deux filatures - l'affaire a également échoué. M. Bührle est alors intervenu et a acheté ces deux entreprises pour 14 millions environ. Le capital-actions représente environ 5 millions en tout, mais la valeur marchande est certainement beaucoup plus élevée. Depuis qu'il possède ces affaires, M. Bührle s'est attaché à les développer notamment au point de vue social. Il vient de passer des commandes à Rüti et à la maison Rieter pour 1,5 million afin de moderniser les installations et il n'entend pas, après avoir fait tous ces efforts, abandonner la partie.

D'ailleurs, M. Bührle ne désespère pas de recevoir des matières premières. Il aurait été récemment en pourparlers avec des commerçants du nord de la France qui auraient de

- 2 -

gros stocks de coton que, faute de machines en état, ils ne peuvent travailler eux-mêmes et qu'ils seraient éventuellement prêts à faire parvenir à Dietfurt et Windisch. L'affaire en est d'ailleurs à ses débuts.

M. Kohli annonce à son interlocuteur que la Délégation suisse a réussi à obtenir des Français qu'ils autorisent Steckborn et Emmenbrücke à alimenter Dietfurt et Windisch pendant deux mois encore, soit jusqu'au 8 août 1945. Néanmoins c'est là une solution momentanée qui ne résout pas le problème de l'occupation de la main-d'oeuvre si les deux filatures en cause restent sur la liste noire. C'est ce souci d'occuper la main-d'oeuvre qui a amené M. Kohli à prendre langue avec M. Bührle

M. Bührle n'entend pas modifier son point de vue. Qui dit d'ailleurs que s'il se retirait, Dietfurt et Windisch seraient radiés? M. Bührle est quelque peu sceptique sur ce point et invoque à l'appui de son doute la Société REFONDA qui aurait été mise sur la liste noire parce qu'il y était intéressé. Il était prêt à s'en retirer et à vendre ses actions aux autres actionnaires, mais les Alliés ont menacé ces derniers de les mettre sur la liste noire s'ils se prêtaient à l'opération.

A cela M. Kohli rétorque que la situation est différente en ce qui concerne Dietfurt et Windisch, les Alliés ayant marqué leur intention de les radier moyennant modification de la répartition de leur capital par neutralisation de l'influence Bührle.

B. Rapports généraux de Bührle avec la France.

D'ailleurs, M. Bührle ne désespère pas d'arriver à s'entendre avec les Français. Il expose avoir traité récemment une vente de machines avec un industriel français nommé Berthier, lequel a créé en Suisse une société d'achat nommée "Socomatil", société qui aurait obtenu des Français de pouvoir acheter des machines à Bührle. M. Berthier est actuellement en France, mais doit revenir prochainement à Zurich et s'est fait fort de ramener un visa à Bührle pour lui permettre d'aller à Paris. Si la chose réussit, Bührle prendra langue avec les autorités françaises pour discuter son cas qu'il estime se présenter sous d'assez heureux auspices, étant donné l'attitude très libérale qu'il a adoptée à l'égard des Français lorsqu'ils ont arrêté brusquement leurs commandes après l'armistice de 1940.

M. Kohli relève qu'évidemment les Français sont prêts à faire de temps à autre des dérogations à leur politique de liste noire, dérogations qu'illustre précisément le cas Berthier. Il ne faut manquer aucune occasion de profiter de ces dérogations.

II. Rapports avec la Grande Bretagne.

M. Bührle essaie aussi de reprendre contact avec les autorités britanniques. A cet effet, il a trouvé un avocat en la personne d'un certain Bürgi, agent d'assurances à Berne, lequel, par les excellentes relations qu'il entretient avec

- 3 -

le Ministre Norton, aurait réussi à faire radier de la liste noire une société d'assurances dont il était représentant (sauf erreur la "Nationale"). Ce M. Bürgi va partir incessamment en Angleterre où il s'occupera des intérêts de Bührle. Il aurait reçu son visa grâce à l'appui de M. Norton - ou de Mme Norton, ce qui serait beaucoup mieux d'après M. Bührle - lequel serait assez sympathique aux démarches qu'il va entreprendre en faveur d'Oerlikon. M. Norton aurait d'ailleurs invité Bürgi à garder le secret sur ces démarches à l'égard de M. Sullivan.

Une autre lueur d'espoir à l'horizon est constituée par le récent voyage en Suisse d'un certain Mackintosh, gendre de Lord Hamilton, qui serait en train de monter une immense usine d'aviation en Angleterre. Ce Mackintosh serait venu en Suisse pour commander des machines d'une valeur de 18 millions environ et aurait pris contact avec M. Bührle. Enthousiasmé par sa visite aux fabriques d'Oerlikon, ce Mackintosh aurait mis sous son bonnet de faire tout ce qu'il peut pour obtenir la radiation de Bührle. Il convient d'attendre le résultat de ces efforts.

III. Rapports avec les Etats-Unis.

Les Américains ont utilisé le brevet du canon Oerlikon pour leurs propres besoins sans l'autorisation de M. Bührle. D'après lui, ils auraient fabriqué 2-300.000 canons pour lesquels ils lui devraient des droits de licence. A l'époque où la question de l'exploitation de ce brevet aux Etats-Unis faisait l'objet de discussions avec Bührle, les parties étaient convenues du paiement de certains droits représentant une très forte somme. M. Bührle serait prêt à réduire ses prétentions sur la base de 100 dollars par canon en se fondant sur une fabrication de 50.000 canons - chiffre certainement inférieur à ce qui a été fabriqué effectivement - ce qui le rendrait créancier d'une somme de 5 millions de dollars. En ce qui concerne la munition, il consentirait à fixer ses prétentions à 1 million de dollars.

M. Kohli se demande si l'éventualité d'une action judiciaire présentée par un grand avocat à influence politique ne serait pas de nature à préparer les voies à une discussion amiable avec les Américains sur la radiation de M. Bührle.

M. Kohli croit que cette question pourrait être discutée lors du passage en Suisse de M. Bruggmann. Il conviendra de faire valoir non pas tant l'intérêt personnel de M. Bührle que celui de l'occupation de la main-d'oeuvre suisse.

M. Bührle se demande si M. Gazda, qui n'est pas étranger à certaines améliorations du canon Oerlikon, et se trouve actuellement aux Etats-Unis, ne pourrait pas, le cas échéant, être un avocat utile. Il est vrai que son intervention

- 4 -

éventuelle dépend essentiellement de sa position aux Etats-Unis: selon qu'elle est bonne ou mauvaise, il peut se révéler utile ou, au contraire, nuisible.

M. Bürle fait état de la propagande faite par Gazda outre-Atlantique pour le canon Oerlikon et montre par exemple l'échantillon d'un paquet d'allumettes portant en effigie le canon de ce nom. De tels paquets ont été lancés dans le public américain et, notamment, à la Maison Blanche. Ils témoignent de la faveur dont jouit dans le public le canon Oerlikon.

Pour résumer, M. Kohli fait comprendre à son interlocuteur que le Département Politique ne saurait actuellement intervenir auprès des Alliés en faveur de la fabrique Bürle. C'est un morceau trop important pour qu'il puisse être liquidé par voie officielle. Toutefois, M. Bürle peut, par ses relations personnelles et notamment en exploitant le fait qu'il peut livrer des machines qui leur sont utiles, préparer le terrain auprès des autorités alliées, de façon qu'il n'y ait plus, au moment opportun, qu'à donner la chiquenaude officielle qui permettra de liquider l'affaire. Il est convenu que pour l'instant M. Bürle continuera de son propre chef les efforts qu'il a déjà entrepris.

S. Junod